

DEPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

**MAIRIE  
de  
LA CHAPELLE  
ST URSIN**

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt-deux, le **vingt-quatre octobre**

Le centre communal d'action sociale de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de Mme Karine PAIS, vice-présidente.

Date de la convocation du C.C.A.S. : 17 octobre 2022

**MEMBRE DU C.C.A.S. :**

Exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 10

**PRESENTS** : Mmes PONTA – CHARBONNEAU – DAGAUD – FLORENTIN – COSSON-MASSICOT – PIAT – BEAUVOIS – BESSEYRE – M. ROBIN

**ABSENTS EXCUSES** : Mmes HELIAS - BARREAU – BREGNON - M. BEUCHON – M. CHEVALIER

## **DOSSIER SOCIAL :**

Madame PAIS présente un dossier concernant une jeune chapelloise décédée le 10 juillet 2022. Sa famille a sollicité une aide pour les frais d'obsèques qui se monte à la somme de 4 487,67 €.

Après examen de ce dossier, le centre communal d'action sociale décide de participer à hauteur de 200 € et versera cette somme aux Pompes Funèbres NAVALT du BERRY à Saint-Doulchard.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture du Cher  
le : \_\_\_\_\_

Publié ou notifié  
le : \_\_\_\_\_

la vice-présidente,

Karine PAIS



✓ **Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 14/11/2022**  
✓ **Transmis au contrôle de légalité le 15/11/2022**